FORMATION

Musique et autisme

Durée : 5 jours / 34 heures
du 11 au 15 mars 2024
Lieu du stage : Paris
Tarif formation OPCO : 968 Euros
Tarif individuel : 594 Euros

Écouter les autres n'est pas facile pour moi. Quand quelqu'un me parle, j'ai souvent le sentiment d'être en train de chercher une station de radio, et une grande partie du discours entre et sort de ma tête comme des parasites.

Daniel Tammet, *Je suis né un jour bleu*,
Éditions Les Arènes, 2007



OBJECTIFS

- Découvrir comment la musique peut être un moyen d'expression, de communication et de plaisir partagé avec l'enfant et l'adolescent avec autisme ;
- Explorer des situations musicales développées avec les enfants et adolescents : à partir de la voix, du rythme, de matériaux et objets sonores, d'instruments qui leur sont accessibles ;
- Concevoir et animer un atelier de musique dans la durée ;
- Favoriser par la musique la relation de l'enfant/adolescent avec son environnement (autres enfants, professionnels, parents...) ;
- Réfléchir à la place de la musique en lien avec les différentes prises en charge éducatives, comportementales, cognitives, développementales et psychothérapeutiques.

CONTENU

- Choix et utilisation d'instruments de musique adaptés aux enfants/adolescents dans de multiples situations de jeux ;
- La voix chantée et improvisée comme mode de relation privilégiée ;
- La musique envisagée dans sa dimension sensorielle, motrice, affective et relationnelle ;
- À partir de documents vidéo et d'articles : réflexion, analyse et échanges autour d'ateliers menés dans des structures accueillant des enfants/adolescents avec troubles du spectre autistique.

musique & santé

Hameaux du Château Vert
27, Placette Dronte
83110 Sanary sur Mer
Tél. : 04 94 07 76 19
info@musique-sante.org
www. musique-sante.org

PUBLICS ET PRÉREQUIS

Cette formation est destinée aux musiciens et aux équipes éducatives et soignantes. Aucun prérequis n'est nécessaire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS TECHNIQUES

Cette formation articule des apports de connaissances à l'utilisation d'outils adaptés. Les méthodes employées favorisent une approche active et pragmatique en lien avec le contexte de travail des participants. Ils ont ainsi l'opportunité d'expérimenter au fur et à mesure de leurs découvertes.

DOCUMENTATION

Des articles, partitions et listes de ressources sont remises aux participants à l'issue du module. Elles sont complétées par des références de bonnes pratiques et d'expériences conduites avec succès.

VALIDATION DES ACQUIS ET ÉVALUATION

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires.
La validation par le formateur des acquis de la formation, de la compréhension des questions abordées et de l'évolution des compétences se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses, d'exercices, de questionnaires et d'échanges entre les participants et lui-même.
Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation et le volume horaire suivi.

À l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- Appréhender les troubles du spectre autistique (TSA) ;
- Appréhender la musique dans sa dimension sensorielle, motrice, affective et relationnelle ;
- Exploiter de multiples situations de jeux autour de la musique (voix, instruments, objets sonores...) ;
- Connaître et mettre en pratique un répertoire de chants adaptés ;
- Organiser une activité musicale individuelle et de groupe.



Stage accessible aux personnes à mobilité réduite

musique & santé

PROGRAMME

LUNDI
- Présentation de chacun des stagiaires ;
- Présentation de la semaine de formation ;
- Point sur les connaissances actuelles concernant l'autisme ;
- Techniques musicales :

– jeux avec les instruments de musique et avec la voix (instruments et répertoire).

MARDI
- Les instruments adaptés, choix et utilisation dans de multiples situations de jeux ;
- Dimension relationnelle :

– place de la communication non verbale dans la relation d'aide ;
– place du corps dans l'expression musicale ;
– la musique, lien entre le patient, sa famille et l'équipe éducative et soignante.
- Travail rythmique et percussions :

– découverte et pratique de rythmes à travers la voix et les percussions corporelles.

MERCREDI
- Les différentes prises en charge de l'autisme : ABA, Pecs, Makaton...
- Travail vocal :

– exercices et jeux vocaux, placement de la voix ;
– improvisations vocales axées sur l'échange, l'écoute, la création et l'expression ludique ;
– constitution et travail d'un répertoire original : polyphonies, canons, chants du monde, chansons « anciennes », populaires, en prenant en compte les terrains d'application professionnelle de chacun.

JEUDI
- À partir de documents vidéo, témoignages et articles, réflexion et analyse de différentes actions menées dans des structures accueillant des enfants et adolescents avec TSA.
- Travail vocal :

– improviser, adapter une chanson, jouer avec, en fonction de la situation.
- Travail rythmique et percussions :

– improvisations à partir de chansons ;
– pratique d'instruments simples de percussion.

VENDREDI
- Enregistrement des répertoires musicaux abordés pendant la semaine ;
- Bilan et mise en perspective.

Informations pratiques pour les stages

Lieu de la formation : Paris

Horaires : 9 h - 17 h (16 h le dernier jour).

Chaque inscription est régie par une convention de formation. Les renseignements pratiques (plan d'accès, adresses, hébergement...) sont communiqués au stagiaire trois semaines avant l'ouverture du stage.

Les formations s'adressent à toute personne, sans nécessité de connaissances musicales ou techniques préalables.

Formateurs : musiciens intervenants et professionnels de la culture, de la santé et du handicap.

Musique et santé est un organisme de formation certifié Qualiopi et Datadock

musique & santé

N° d'organisme de formation professionnelle : 93 83 06 403 83
N° SIRET 421 942 863 000 42
Code APE : 9001Z
Association loi 1901, non assujettie à la TVA au titre de l'article 293B du CGI.